MODULE COMPLÉMENTAIRE SSIAP 1

SEC-SPBE114

MAJ 01/02/2023

Nature de l'action
Perfectionnement des connaissances.

Personnel concerné
Toute personne exerçant la fonction d'agent de sécurité incendie dans les E.R.P (Etablissements Recevant du Public).

Pré-requis
- Être apte médicalement
- Être titulaire du PSC1 de moins de deux ans ou du SST en cours de validité (sinon possibilité de le passer à l'AS.FO).
- Répondre aux critères définis dans l'article 4 de l'arrêté du 2 Mai 2005 modifié concernant les pompiers professionnels, volontaires et militaires en qualité d'homme de rang
- Savoir lire et écrire en français. Un contrôle sera effectué en début de session.

Objectifs pédagogiques
Être capable :
- De connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH
- De connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir
- D'effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- De connaître les limites de son action.

Modalités et délais d'accès
Modalités d'accès : entretien téléphonique
Estimation du délai d'accès : de 15 jours à 1 mois

Modes d'évaluation
- Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage
- À l'issue de la formation le stagiaire obtient, par équivalence, le diplôme SSIAP 1 délivré par le SDIS

Méthodes pédagogiques
- Enseignements théoriques en salle équipée
- Visites applicatives sur sites E.R.P.

Un support de cours est remis aux stagiaires.

Sanction de la formation
Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.

Durée et rythme
6 jours et demi, soit 45 h 50.

Tarif
800€ HT soit 960€ TTC

Accessibilité aux personnes handicapées
Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contact
FAURE Bénédicte au 05 59 90 01 25 ou benedicte.faure@asfo.fr

PROGRAMME
Parties du programme initial abordé (cf. annexe VI)

2ÈME PARTIE : SÉCURITÉ INCENDIE (17 HEURES)

- Classement d'un établissement en fonction de la réglementation ☐
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement d'incendie ☐
- Respect de la vacuité des dessertes des bâtiments ☐
- Intérêt du cloisonnement en matière de sécurité incendie ☐
- Vérification de la vacuité des dégagements et encadrement d'une évacuation ☐
- Rôle et mise en œuvre du désenfumage ☐
- Intérêt de l'éclairage de sécurité et son fonctionnement ☐
- Les différents moyens de secours, les extincteurs et leur utilisation ☐

3ÈME PARTIE : INSTALLATIONS TECHNIQUES (10H50)

- Les installations électriques et leur impact en matière de sécurité incendie ☐
- Procédures et moyens de dégagement d'une personne bloquée dans une cabine d'ascenseur et mise en sécurité d'une nacelle ☐
- Rôle et principe de fonctionnement des installations fixes d'extinction automatique ☐
- Composition, positionnement et entretien des colonnes sèches et humides ☐
- Définition, composition et fonctionnement d'un système de sécurité incendie ☐

4ÈME PARTIE : RÔLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE (8 H)

- Rôle et missions du service de sécurité

5ÈME PARTIE : CONCRÉTISATION DES ACQUIS (10 HEURES)

Identification des installations de sécurité et actions à mener par l'agent de sécurité incendie lors des visites

ASFO Béarn Soule Bigorre - Parc d'Activités Pau-Pyrénées - 17 avenue Léon Blum – **64000 PAU**
Tél. 05 59 900 120 – Fax 05 59 840 422 contact@asfo.fr
N° SIRET : 782.355.408.000.25 – N° Déclaration d'activité : 72.64.00007 – UAI 0642020Y
Organisme certifié Qualiopi, pour « les actions de formation, les bilans de compétences et les actions de formation par apprentissage » sous le n°00245